



## Règlement du Challenge Gym Valais-Wallis

### 1. Généralités

- 1.1 Le challenge Gym Valais-Wallis est une récompense pour une participation soutenue des sociétés aux diverses activités de notre association. Il contribue à la visibilité et à la promotion de la gymnastique en Valais à travers des publications régulières sur les réseaux sociaux.
- 1.2 Le concours est ouvert à toutes les sociétés de Gym Valais-Wallis, sans inscription obligatoire.
- 1.3 Une liste de challenges actualisée chaque année est transmise aux sociétés lors de l'assemblée des délégués. Elle contient 9 challenges à réaliser chaque mois entre décembre et septembre de l'année suivante. La liste est complétée par 5 challenges bonus qui peuvent être réalisés librement durant l'année.
- 1.4 Les challenges mensuels doivent être réalisés dans le mois indiqué et ne peuvent être effectués qu'une seule fois par société. Les challenges bonus peuvent être réalisés à plusieurs reprises durant la saison.
- 1.5 Gym Valais-Wallis se réserve le droit de repartager des images publiées par les sociétés sur ses propres canaux de communication.

### 2. Validation des challenges

- 2.1 Pour valider la réalisation d'un challenge, les sociétés doivent poster une publication sur leur compte *Instagram* avec le hashtag #ChallengeGymValaisWallis et taguer le compte de Gym Valais-Wallis (@gym\_valais\_wallis).
- 2.2 Seules les publications postées sur le compte *Instagram* des sociétés peuvent être prises en compte pour le décompte des points. Les publications en *story* ne sont pas prises en considération.
- 2.3 Pour chaque challenge validé, les sociétés reçoivent des points qui permettent d'établir un classement. Le nombre de points attribué pour chaque challenge est détaillé sur la liste des challenges.



- 2.4 Les points sont pris en compte dès le lendemain de l'assemblée des délégués de Gym Valais-Wallis et jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.
3. Finale
- 3.1 Les trois premières sociétés du classement s'affrontent lors d'un challenge final organisé à l'assemblée des délégués de Gym Valais-Wallis.
4. Prix
- 4.1 Les trois premières sociétés sont récompensées par un prix remis à l'assemblée des délégués de Gym Valais-Wallis.

Adopté le 17 novembre 2022 en séance du Comité cantonal.

**Lysiane Tissières** / Présidente

**Sarah RoCHAT Antille** / Secrétaire